



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Valorisation des statistiques
et observatoires**

**La construction neuve
en Bretagne
à fin juin 2023**

**Août 2023
DREAL BRETAGNE**

**Service Connaissance
Prospective et Évaluation**

De début avril 2023 à fin juin 2023

Des mises en chantier et des autorisations de logements qui baissent nettement

Au deuxième trimestre 2023, 5 300 logements sont mis en chantier en Bretagne, en nette diminution de - 25,6 % (soit 1 800 logements en moins) par rapport à la même période en 2022. En France, on observe une baisse de - 14,3 % sur la même période.

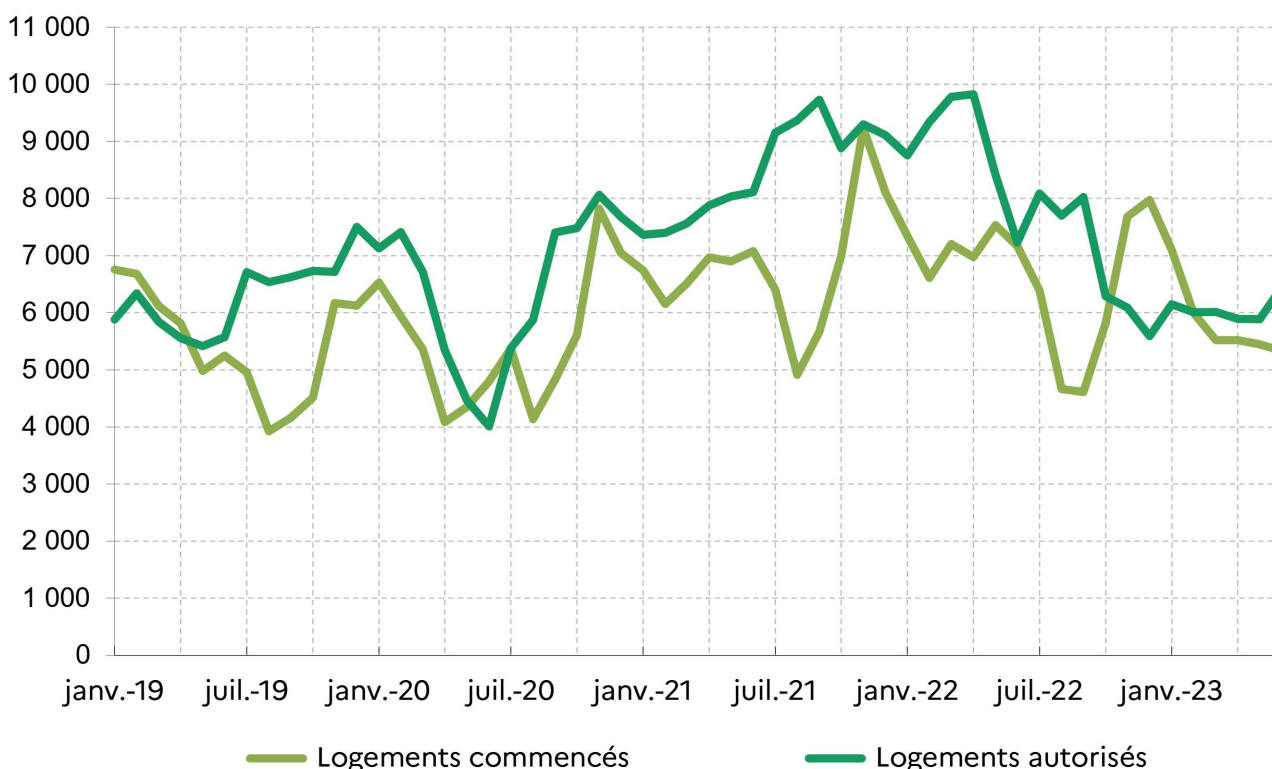
Dans la région comme au niveau national, la baisse des mises en chantier concerne aussi bien les logements collectifs et en résidence que les logements individuels.

Les logements autorisés à la construction d'avril 2023 à fin juin 2023, fléchissent de - 10,8 % en Bretagne par rapport à la même période un an auparavant, et de - 25,6 % en France. Cela représente 800 permis de construire délivrés en moins dans la région par rapport à la même période en 2022.

De juillet 2022 jusqu'à fin juin 2023 par rapport aux douze mois précédents, le nombre de logements commencés fléchit dans la région. Ce fléchissement de - 16,7 % s'avère plus important que celui observé en France (- 12,4 %).

Logements commencés et autorisés en Bretagne depuis 2019
(cumulés sur 3 mois glissants)

En logements



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin juin 2023

[Publication nationale logements](#)

Fléchissement des mises en chantier de locaux en Bretagne

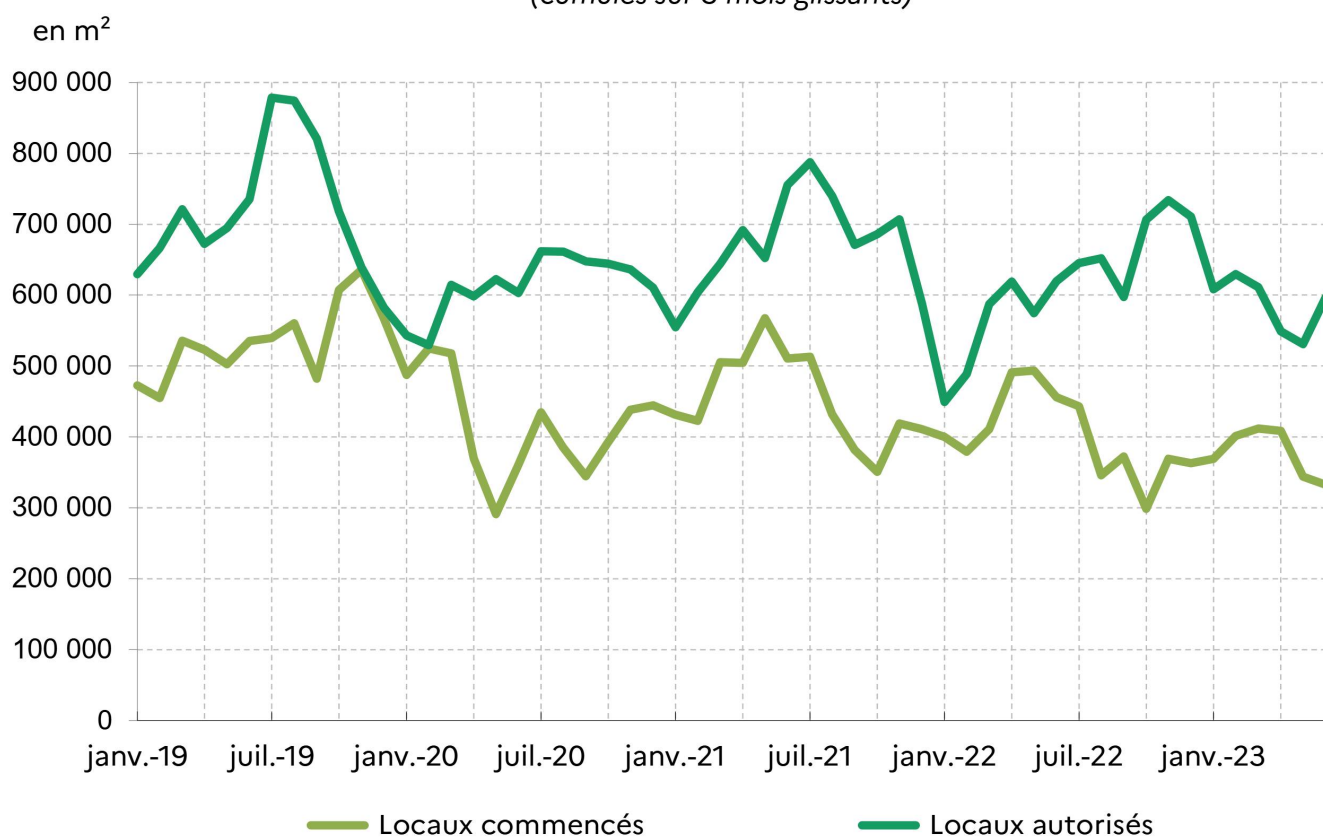
Au deuxième trimestre 2023, 333 000 m² de locaux non résidentiels sont mis en chantier en Bretagne. Ces mises en chantier fléchissent de - 27,0 % par rapport à la même période un an auparavant.

En France, les mises en chantier de locaux diminuent de - 26,5 % sur cette même période.

Les surfaces de locaux autorisées à la construction baissent de - 3,6 % en Bretagne entre début avril 2023 et fin juin 2023 par rapport à la même période en 2022.

De juillet 2022 jusqu'à fin juin 2023 par rapport aux douze mois précédents, la baisse de l'activité de la construction de locaux s'avère plus importante en France que dans la région. Durant ces douze mois, les mises en chantier de locaux diminuent de - 10,8 % en Bretagne et de - 14,1 % au niveau national.

Locaux commencés et autorisés en Bretagne depuis 2019
(cumulés sur 3 mois glissants)



Source : SDES MTECT, Sit@del2, DPC

[Publication nationale locaux](#)

Les mises en chantier de logements

Les mises en chantier sur 3 mois

D'avril 2023 à fin juin 2023

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	500	100	500	100	700
Finistère	700	200	900	500	1 400
Ille-et-Vilaine	700	200	900	1 000	1 900
Morbihan	700	100	800	600	1 400
Bretagne	2 600	600	3 100	2 200	5 300
France	26 700	9 300	36 000	41 700	77 700
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 32,5	- 1,4	- 29,6	- 46,7	- 33,3
Finistère	- 27,1	- 2,7	- 23,3	+ 33,2	- 9,2
Ille-et-Vilaine	- 39,7	+ 21,1	- 31,7	- 43,4	- 38,5
Morbihan	- 30,8	- 23,1	- 29,8	+ 43,5	- 12,0
Bretagne	- 32,7	- 1,4	- 28,6	- 20,8	- 25,6
France	- 22,4	- 5,6	- 18,7	- 10,2	- 14,3

* avril 2023 à fin juin 2023 / avril 2022 à fin juin 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin juin 2023

Les mises en chantier sur 12 mois

De juillet 2022 à fin juin 2023

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 000	300	2 300	700	3 000
Finistère	2 900	600	3 500	2 100	5 600
Ille-et-Vilaine	2 900	500	3 400	5 900	9 400
Morbihan	3 200	500	3 600	1 900	5 500
Bretagne	11 000	1 900	12 900	10 600	23 400
France	108 100	35 400	143 600	193 600	337 200
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 19,3	- 27,5	- 20,5	- 38,6	- 25,4
Finistère	- 16,6	+ 14,9	- 12,6	- 13,1	- 12,8
Ille-et-Vilaine	- 26,7	- 10,8	- 24,6	- 11,1	- 16,6
Morbihan	- 17,7	- 22,3	- 18,3	- 9,2	- 15,4
Bretagne	- 20,3	- 11,3	- 19,1	- 13,6	- 16,7
France	- 17,2	- 10,6	- 15,6	- 9,8	- 12,4

* juillet 2022 à fin juin 2023 / juillet 2021 à fin juin 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin juin 2023

Les autorisations de logements

Les autorisations sur 3 mois

D'avril 2023 à fin juin 2023

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	500	100	600	500	1 100
Finistère	700	200	800	700	1 500
Ille-et-Vilaine	600	300	1 000	1 400	2 300
Morbihan	700	200	1 000	600	1 500
Bretagne	2 500	800	3 300	3 100	6 500
France	24 900	11 000	35 900	60 700	96 600
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	- 21,4	- 9,9	- 19,1	- 17,8	- 18,5
Finistère	- 6,4	- 46,5	- 17,9	+ 11,2	- 6,7
Ille-et-Vilaine	- 12,4	+ 86,0	+ 6,4	- 22,4	- 12,7
Morbihan	- 9,2	+ 56,5	+ 1,5	- 15,7	- 5,6
Bretagne	- 11,8	+ 11,5	- 6,9	- 14,6	- 10,8
France	- 20,0	- 33,7	- 24,8	- 26,1	- 25,6

* avril 2023 à fin juin 2023 / avril 2022 à fin juin 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin juin 2023

Les autorisations sur 12 mois

De juillet 2022 à fin juin 2023

Logements (en nombre)	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes-d'Armor	2 000	400	2 400	1 400	3 800
Finistère	3 000	700	3 700	2 800	6 600
Ille-et-Vilaine	2 900	900	3 800	5 600	9 400
Morbihan	3 100	700	3 800	2 500	6 300
Bretagne	11 000	2 800	13 800	12 300	26 100
France	108 000	45 600	153 600	258 500	412 100
Évolution (en %)*	Individuels purs	Individuels groupés	Total individuels	Collectifs et en résidence	Total logements
Côtes d'Armor	- 34,3	- 24,0	- 32,7	- 5,8	- 24,9
Finistère	- 24,9	- 22,3	- 24,4	- 5,7	- 17,3
Ille-et-Vilaine	- 36,3	+ 17,9	- 28,5	- 43,1	- 38,0
Morbihan	- 29,8	- 20,3	- 28,2	+ 5,1	- 17,9
Bretagne	- 31,3	- 12,2	- 28,1	- 26,2	- 27,3
France	- 33,1	- 26,2	- 31,2	- 10,7	- 19,6

* juillet 2022 à fin juin 2023 / juillet 2021 à fin juin 2022

Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimations à fin juin 2023

Les mises en chantier de locaux d'activité

Les surfaces mises en chantier sur 3 mois

D'avril 2023 à fin juin 2023

Surface (en m ²)	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	1 400	1 500	6 600	600	6 500	10 900	11 200	6 000	44 600
Finistère	1 300	4 100	16 400	3 600	1 600	60 100	7 800	9 700	104 700
Ille-et-Vilaine	600	28 600	11 300	1 500	6 700	17 000	22 100	27 600	115 400
Morbihan	1 700	10 100	10 300	5 400	5 300	14 700	12 500	8 200	68 300
Bretagne	5 000	44 300	44 700	11 100	20 200	102 600	53 600	51 500	333 000
France	171 200	781 000	574 600	251 200	699 100	908 400	1 054 100	1 007 100	5 446 700
Évolution (en%)*	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	+ 99,9	- 73,6	- 3,1	- 89,7	- 23,0	- 59,9	+ 40,5	- 79,2	- 51,0
Finistère	+ 393,6	- 65,3	+ 28,1	- 9,7	- 90,4	- 0,9	- 42,7	- 48,4	- 24,6
Ille-et-Vilaine	+ 68,8	+ 108,5	- 42,6	- 82,4	- 52,8	- 37,6	- 28,3	- 2,2	- 19,2
Morbihan	+ 3 056,6	- 7,1	+ 7,9	+ 13,4	- 66,2	- 33,0	- 14,6	+ 44,0	- 18,1
Bretagne	+ 263,2	+ 5,4	- 8,8	- 51,2	- 63,6	- 25,0	- 20,1	- 36,9	- 27,0
France	- 22,1	- 13,7	- 41,5	- 37,0	- 9,0	- 33,1	- 40,2	- 0,9	- 26,5

* avril 2023 à fin juin 2023 / avril 2022 à fin juin 2022 ; source : SDES MTECT, Sit@del2

Les surfaces mises en chantier sur 12 mois

De juillet 2022 à fin juin 2023

Surface (en m ²)	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	3 800	19 200	27 700	15 400	28 400	63 700	72 000	22 100	252 300
Finistère	9 500	37 200	48 700	17 400	21 100	128 400	52 100	47 400	361 700
Ille-et-Vilaine	14 700	99 900	50 500	14 600	66 200	65 400	105 700	76 700	493 700
Morbihan	6 300	40 400	42 000	23 100	34 800	75 400	102 800	48 100	372 800
Bretagne	34 300	196 700	168 900	70 400	150 400	332 800	332 600	194 300	1 480 500
France	705 500	3 363 000	2 439 700	1 052 200	2 849 100	3 929 900	4 994 100	4 183 100	23 516 600
Évolution (en%)*	Héberge. hôtelier	Bureaux	Commerce	Artisanat	Industrie	Exploitation agricole ou forestière	Entrepôt	Service public ou d'intérêt collectif	Total locaux commencés
Côtes-d'Armor	+ 65,6	- 33,0	+ 4,1	- 34,4	- 38,4	- 44,6	+ 96,3	- 56,1	- 23,3
Finistère	- 9,6	- 6,9	+ 35,2	+ 24,2	- 44,2	- 20,1	+ 7,8	- 4,9	- 8,9
Ille-et-Vilaine	+ 729,1	- 5,6	+ 7,3	- 54,9	+ 33,2	- 30,8	- 18,6	- 42,4	- 16,9
Morbihan	- 34,6	+ 28,8	+ 3,0	- 10,3	- 36,0	- 16,2	+ 102,4	+ 28,1	+ 9,6
Bretagne	+ 42,1	- 4,4	+ 12,2	- 26,3	- 20,0	- 27,7	+ 25,2	- 28,3	- 10,8
France	+ 7,3	- 6,2	- 14,8	- 22,9	- 8,0	- 18,2	- 24,4	- 5,1	- 14,1

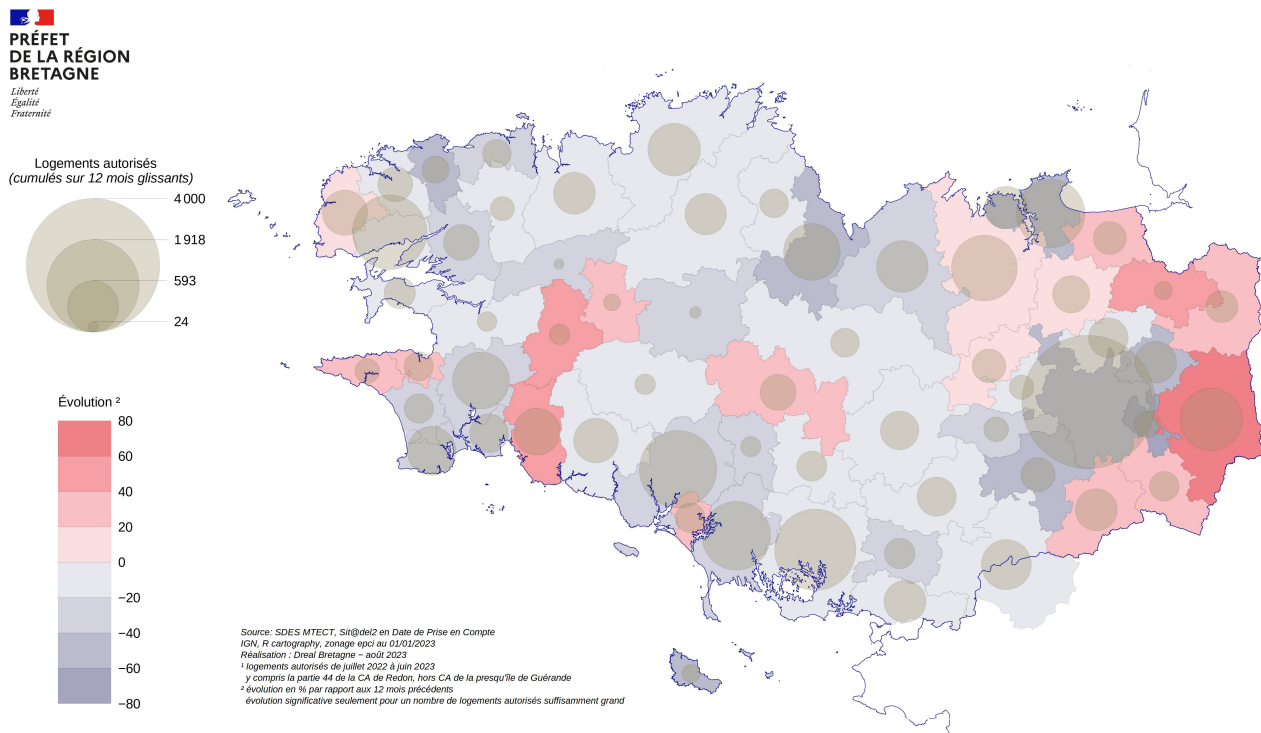
* juillet 2022 à fin juin 2023 / juillet 2021 à fin juin 2022 ; Source : SDES MTECT, Sit@del2

Données complémentaires

Logements

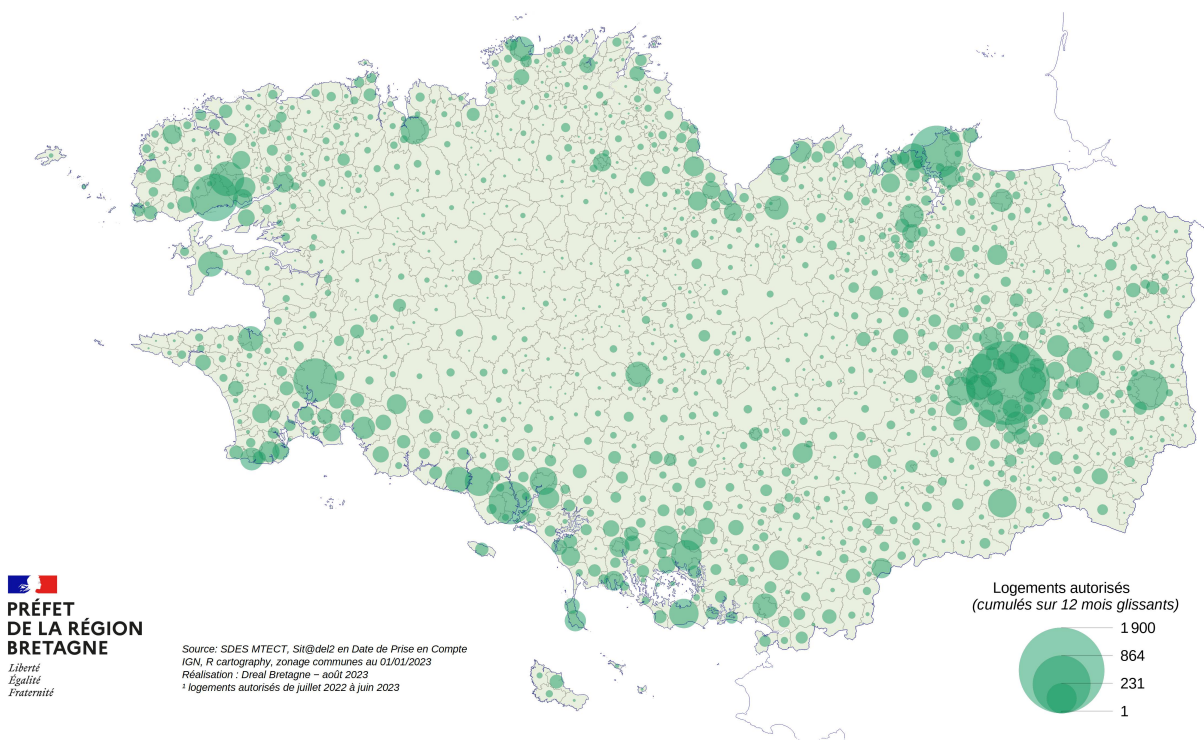
Une baisse du nombre de logements autorisés dans une majorité de territoires.

Logements autorisés par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Une construction neuve concentrée autour de Rennes, Lorient, Vannes, Saint-Malo, Brest, Quimper et Saint-Brieuc, et dans les communes du littoral sud de la Bretagne.

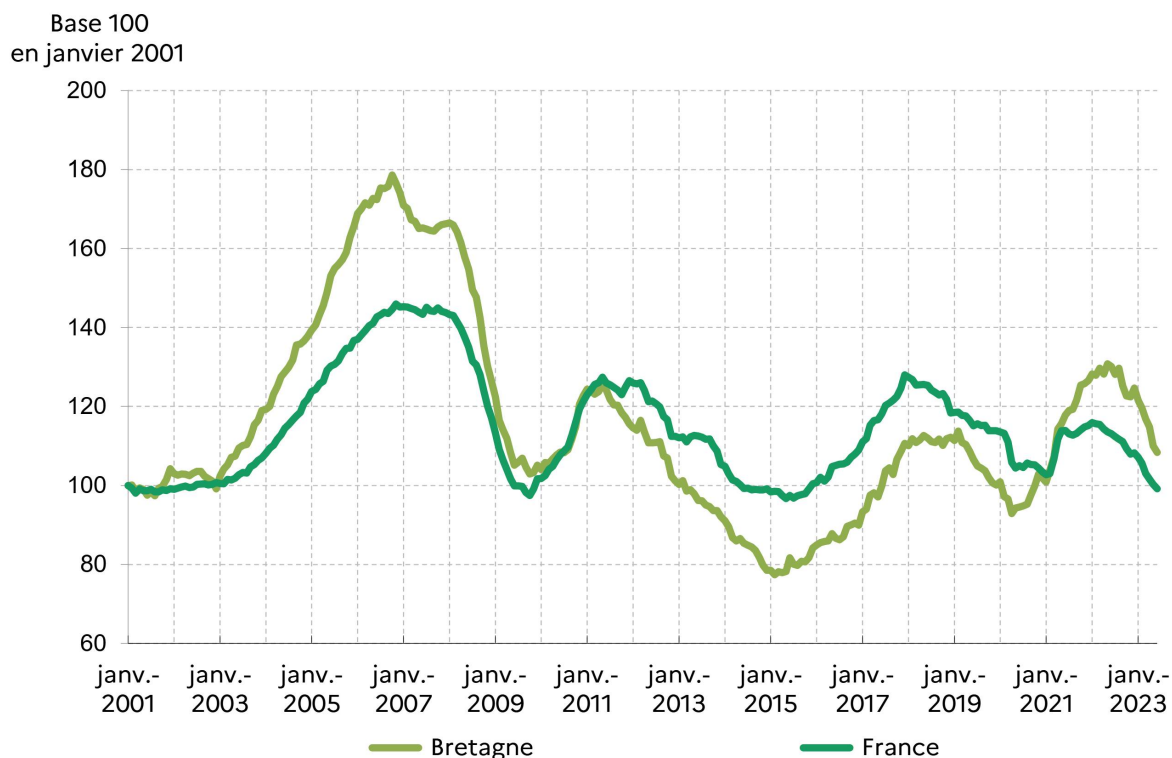
Logements autorisés par commune (cumulés sur 12 mois glissants)



Logements commencés en Bretagne et en France depuis 2001

(cumulés sur 12 mois glissants, base 100 en 2001)

Une variation du nombre de logements commencés en Bretagne plus importante qu'au niveau national

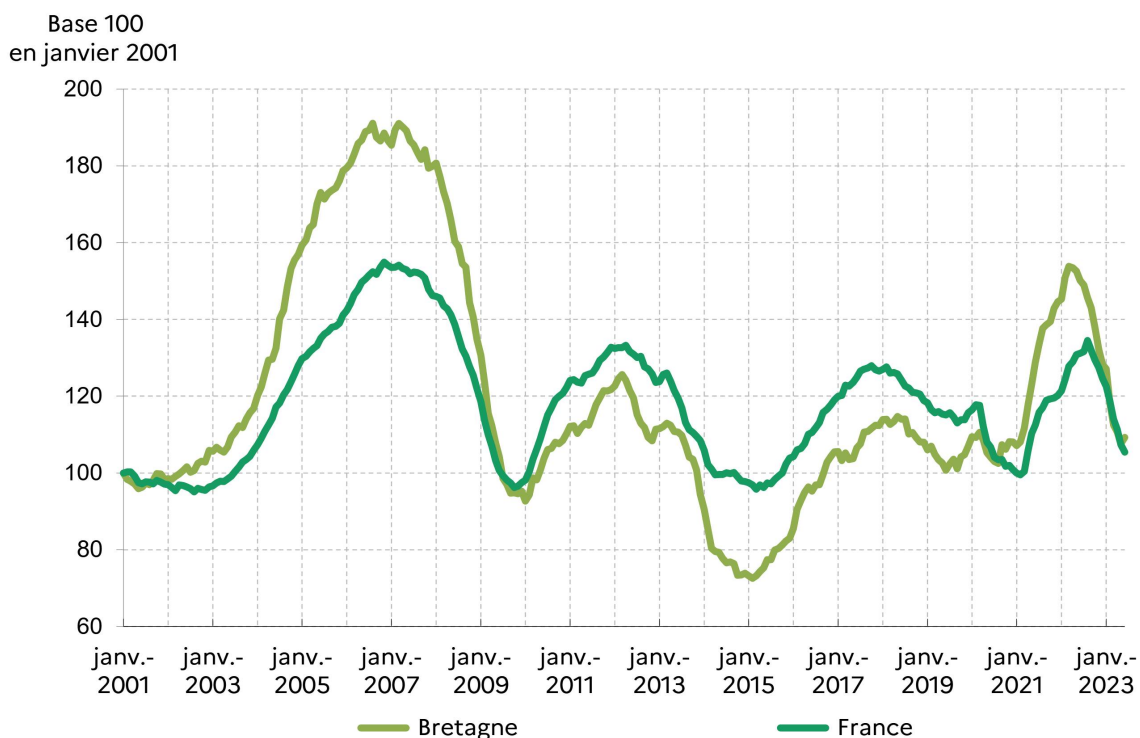


Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin juin 2023

Logements autorisés en Bretagne et en France depuis 2001

(cumulés sur 12 mois glissants, base 100 en 2001)

Une variation du nombre de logements autorisés en Bretagne plus importante qu'au niveau national



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin juin 2023

Logements autorisés et commencés depuis 2001

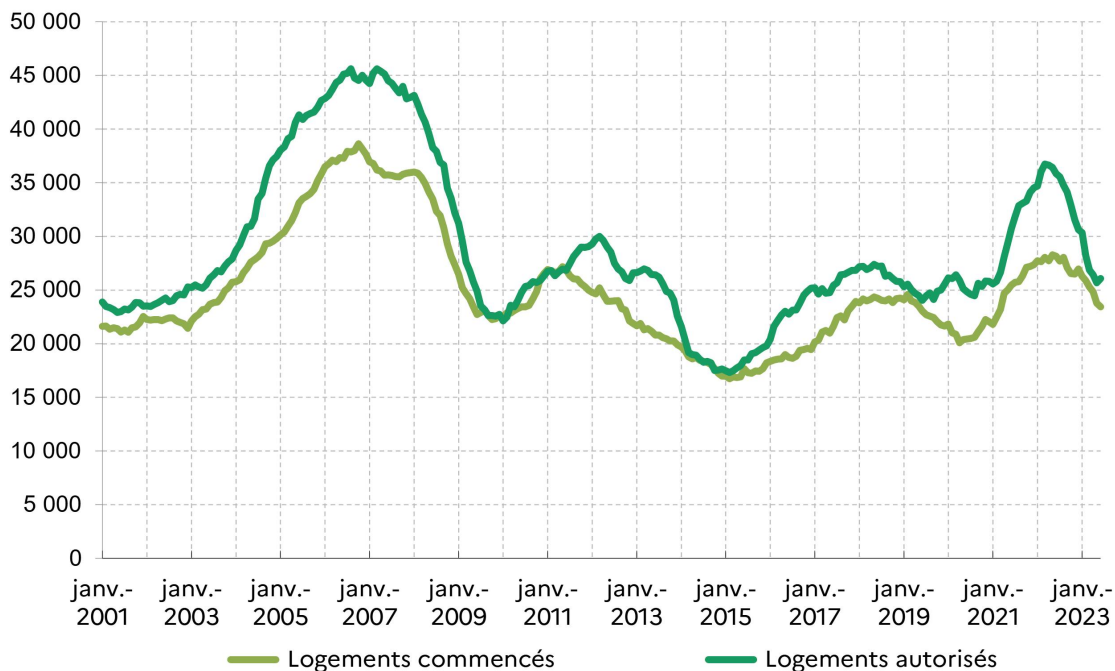
(cumulés sur 12 mois glissants)

En Bretagne :

Des mises en chantier de logements au niveau de début 2019.

Des autorisations de logements en fort repli depuis mi-2022.

En logements

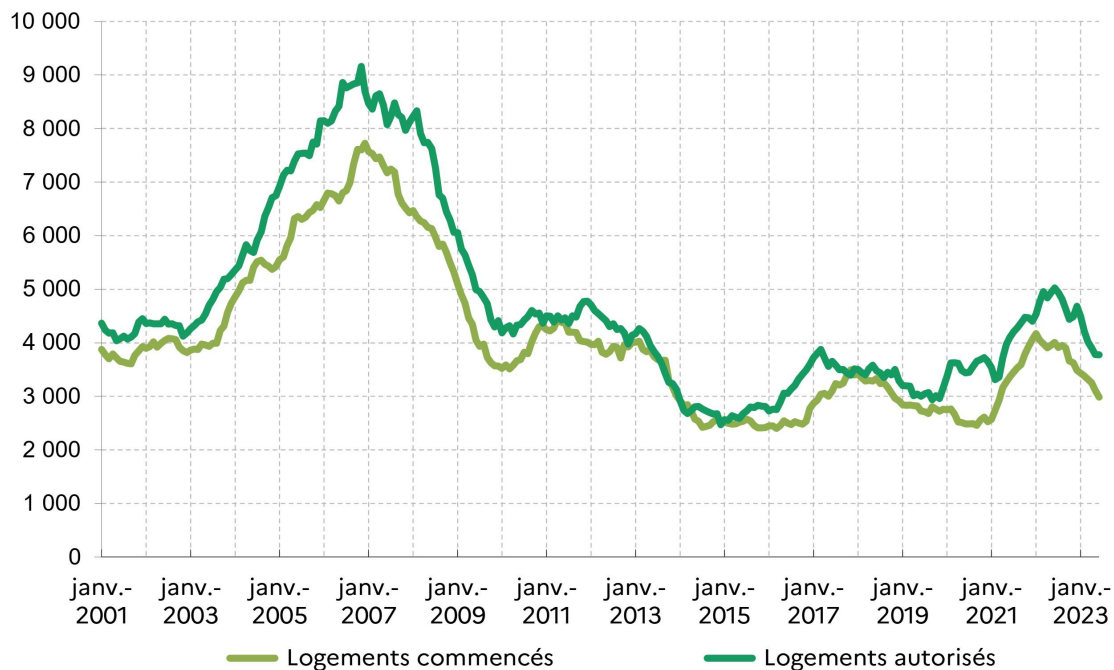


Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin juin 2023

Dans les Côtes-d'Armor :

Des mises en chantier et des autorisations de logements en baisse sur un an, mais qui restent supérieures au niveau d'avant la crise sanitaire.

En logements



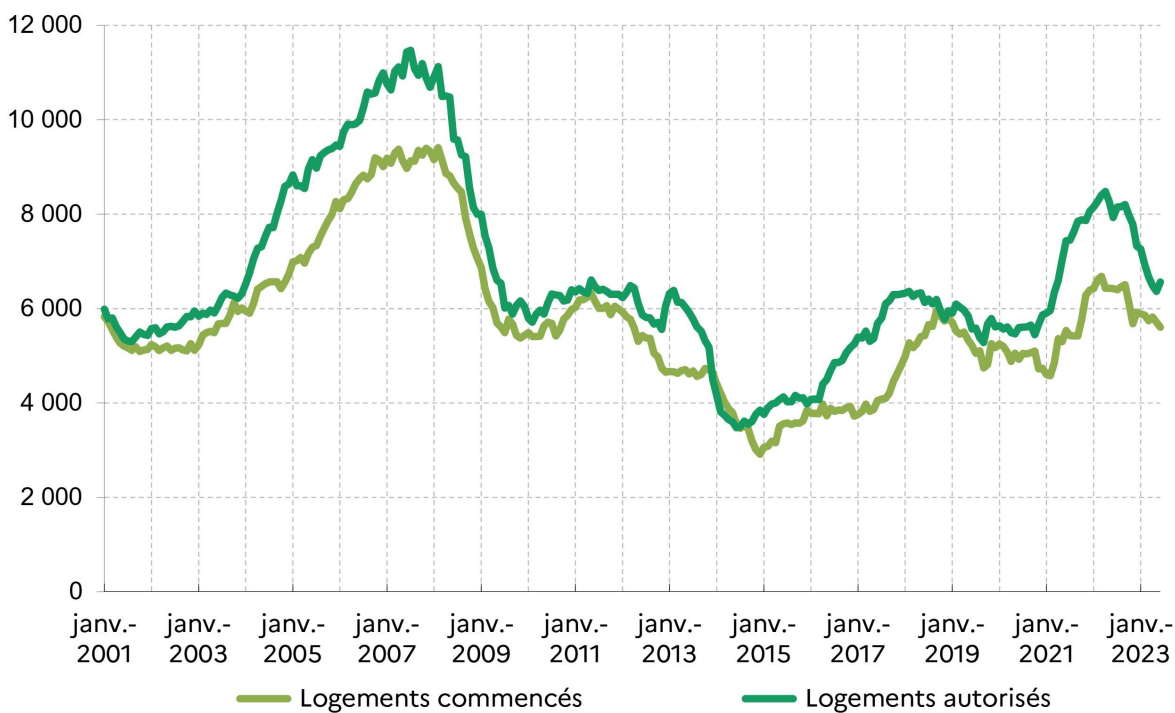
Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin juin 2023

Dans le Finistère :

Des mises en chantier de logements au niveau de début 2019.

Des autorisations de logements en baisse sur un an, mais qui restent supérieures au niveau d'avant la crise sanitaire.

En logements



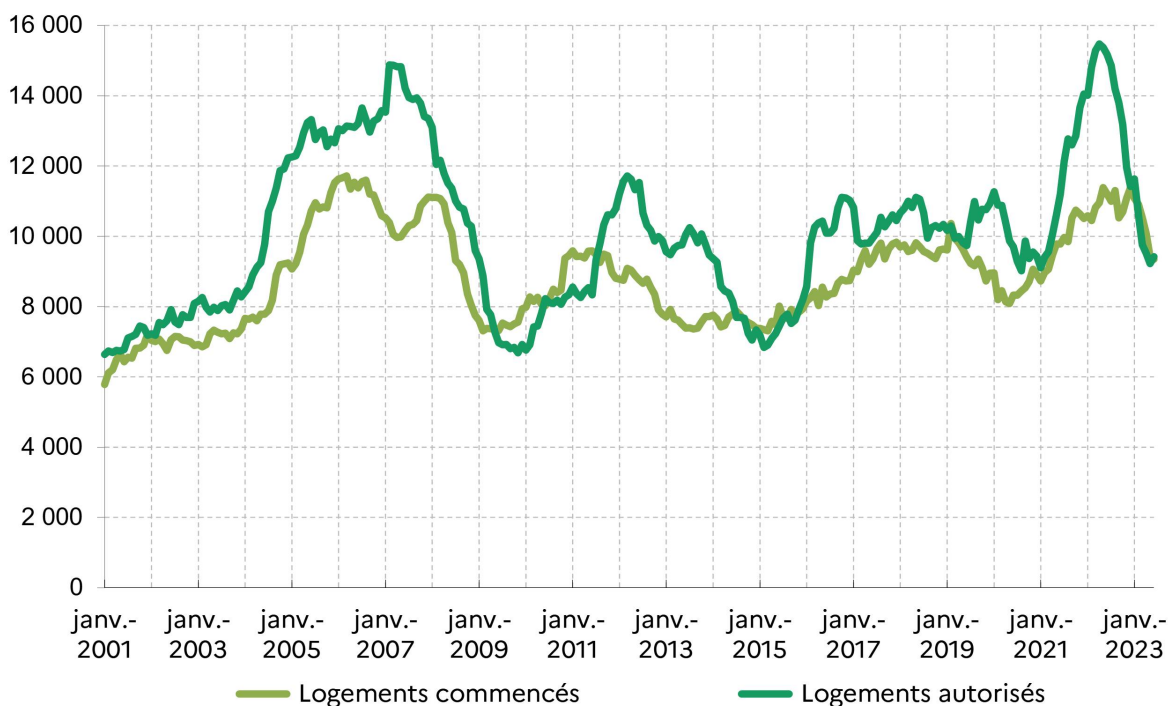
Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin juin 2023

En Ille-et-Vilaine :

Des autorisations de logements en fort repli depuis mi-2022.

Des mises en chantier en baisse depuis fin 2022.

En logements



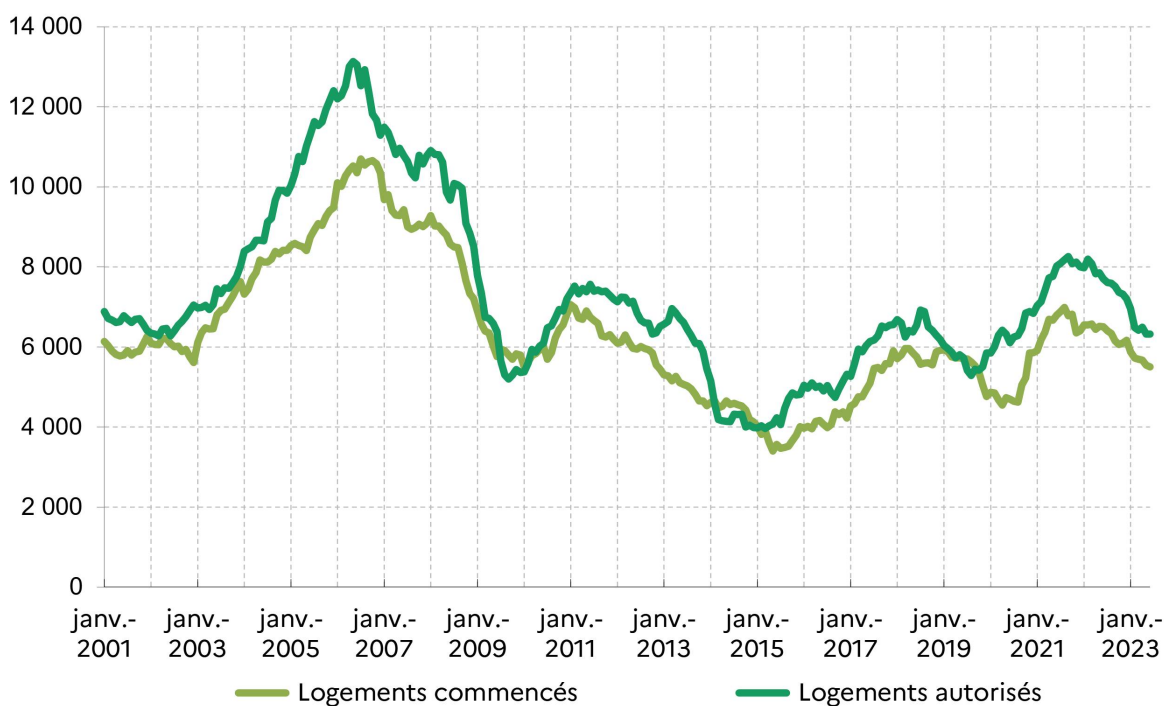
Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin juin 2023

Dans le Morbihan :

Des mises en chantier de logements au niveau de début 2019.

Des autorisations de logements en baisse sur un an, mais qui restent supérieures au niveau d'avant la crise sanitaire.

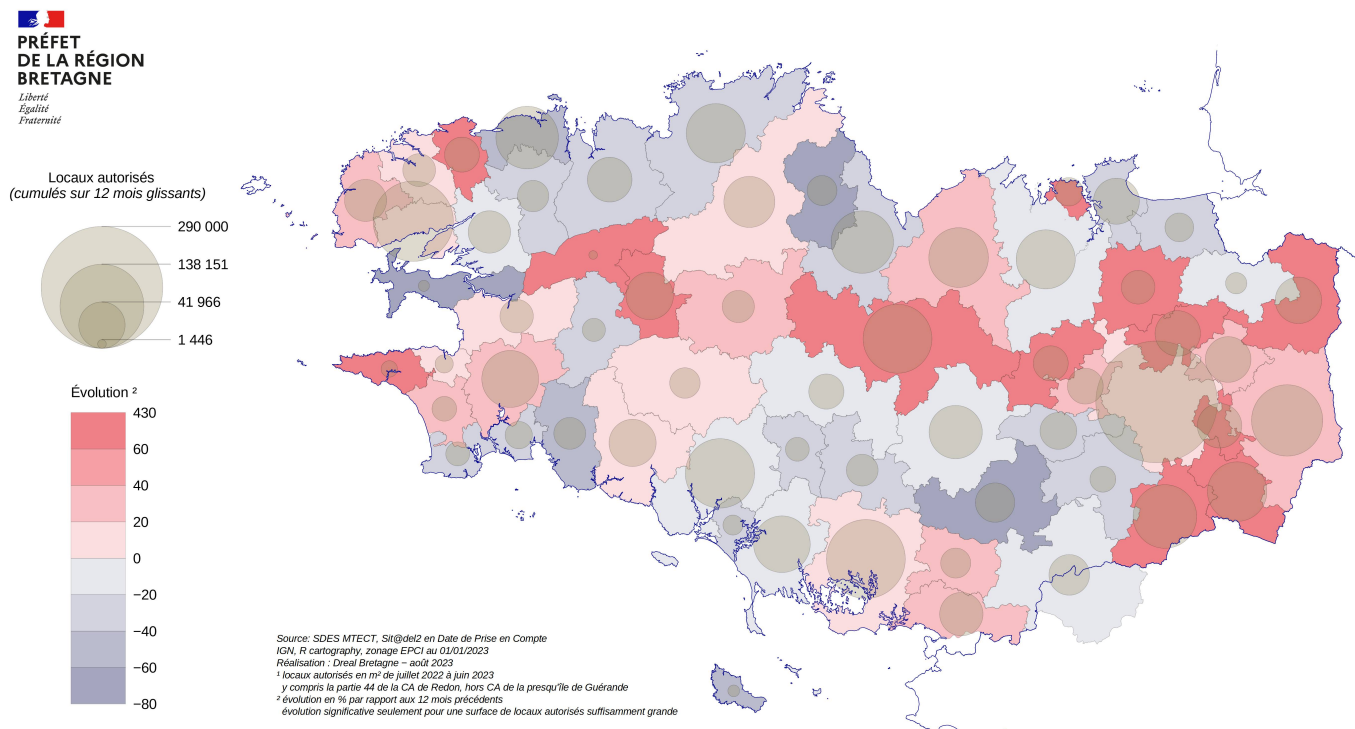
En logements



Source : SDES MTECT, Sit@del2, estimation à fin juin 2023

Locaux

Surfaces de locaux autorisées par communauté de communes et évolution (cumulés sur 12 mois glissants)



Comprendre ces données

Chaque mois sont diffusées sur le site internet de la Dreal des données statistiques sur la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels :

- Les autorisations et les mises en chantier de logements (ou logements commencés), estimations en date réelle ;
- Les mises en chantier de locaux d'activité en date de prise en compte (DPC).

Le parc de logements en Bretagne est constitué en majorité de maisons individuelles (plus de 70 %, source Insee recensement 2016), pourcentage supérieur de 16 points à la moyenne métropolitaine, le reste étant constitué de logements collectifs et en résidence. Cette particularité régionale est à prendre en compte dans la comparaison avec le niveau national.

→ **Pour en savoir plus sur le parc de logements en Bretagne :**

<http://www-maj.dreal-bretagne.e2.rie.gouv.fr/le-logement-en-bretagne-r182.html>

La base de données Sit@del2

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire, doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les services instructeurs (État, collectivité territoriale) dont relève la commune.

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires assure le suivi exhaustif de ces opérations de construction. Les données des formulaires de permis de construire sont enregistrés dans le fichier national Sitadel (système d'informations et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux). Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achevements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Deux séries de données sur les logements sont disponibles dans Sitadel au niveau communal

Les séries en date de prise en compte agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel.

Les séries en date réelle agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Une nouvelle série : les estimations en date réelle

Ces données ne sont pas disponibles à l'échelle infra-départementale.

Cette série, pour les logements autorisés et commencés (c'est-à-dire les mises en chantier), construite par le Service des données et des études statistiques (SDES) du CGDD du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires <https://ecologie.gouv.fr/>, vise à améliorer le diagnostic conjoncturel sur la construction neuve. Elle retrace les autorisations et les mises en chantier à la date réelle d'événement. Ce sont des estimations qui corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des déclarations d'autorisation, d'ouverture de chantier et des annulations de permis de construire.

→ **Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie employée pour construire les estimations en date réelle :** <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2018-12/methodologie-sitadel2-v5.pdf>

L'ensemble des logements est constitué des logements ordinaires et des logements en résidence

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits en vue d'une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées
- les résidences pour étudiants
- les résidences de tourisme
- les résidences hôtelières à vocation sociale
- les résidences sociales
- les résidences pour personnes handicapées

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils regroupent dans Sitadel les logements individuels et les logements collectifs.

- les logements individuels regroupent les logements individuels purs et les logements individuels groupés
 - le logement individuel pur fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement individuel.
 - les logements individuels groupés font l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.
- les logements collectifs font partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif. Dans le cas d'opérations regroupant à la fois des logements individuels et des logements collectifs, chacun est comptabilisé dans son type de construction respectif.

Surfaces de locaux non résidentiels

Les surfaces de locaux non résidentiels présentées correspondent à la notion de surfaces de plancher, présente dans les documents d'urbanisme. Les surfaces des parkings et des aires de stationnement, même couverts, ne sont pas considérées comme de la surface de plancher.

Les statistiques sur la construction de locaux sont établies en date d'enregistrement, contrairement aux statistiques sur la construction de logements, établies en date réelle. Compte tenu des délais entre la survenue d'un événement et son enregistrement, les évolutions observées peuvent concerner des projets mis en œuvre plusieurs mois auparavant.

→ Pour en savoir plus sur le site du SDES sur la méthodologie de la base Sit@del2 :
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-base-de-donnees-sitadel2-methodologie>

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bretagne**

Service Connaissance Prospective Évaluation

L'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96 515
35 065 Rennes Cedex
Tél 02 99 33 43 07

Directeur de publication : Éric Fisse
Rédaction : Pascal Bocherel
Mise en page : Allison Gaulier et Pascal Bocherel

www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr